

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**S E C R E T A R I A T P E R M A N E N T****PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES LOCALE (PDIL2)****AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN « EXPERT EN SUIVI-EVALUATION » POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES
INFRASTRUCTURES LOCALES 2 (PDIL 2)**

Date de publication	:	31 mai 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N°Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI/06-2019/UCP

Le **Gouvernement gabonais** se propose de financer avec l'appui de la **Banque mondiale** un **Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales Phase 2 (PDIL2)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet couvre 9 villes à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou. Le PDIL 2 doit appuyer les municipalités dans l'amélioration de leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à jouer leur rôle dans le processus de la décentralisation. La mise en œuvre du projet repose sur des contrats de ville signés entre l'État et les municipalités.

Dans le cadre de l'appropriation, la compréhension, valorisation du travail du projet ainsi que la vulgarisation de ses résultats, la CNTIPPEE porteur de ce projet a identifié la nécessité d'établir un système de suivi-évaluation (SSE) pour le projet.

A cet effet, il est envisagé le recrutement d'un consultant/expert en suivi évaluation pour conduire la mission d'élaboration et de mise en place d'un système de suivi-évaluation (SSE) pour le projet et assister techniquement à sa mise en application.

Le présent avis permet de décrire les prestations de ce mandat.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le/la spécialiste en Suivi-Évaluation travaillera sous l'autorité du Chargé de Projet du PDIL 2 et en étroite collaboration avec les bénéficiaires du projet. Sa mission consistera notamment au suivi et à l'évaluation des indicateurs afin d'assurer l'atteinte des résultats attendus du PDIL2.

Spécifiquement, le Spécialiste en Suivi-Évaluation aura entre autres à :

- Mettre en place un Système de Suivi-Évaluation (SSE) conformément aux directives des partenaires au développement en termes de gestion axée sur les résultats. A ce titre, le SSE doit:
 - o Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux et aux objectifs du Suivi - Évaluation ;
 - o Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes à la revue de la logique d'intervention en analysant la hiérarchie des objectifs des projets et la chaîne des résultats. (Cohérence, pertinence, articulation logique ...);
 - o Contribuer à la revue des indicateurs de performance au regard des critères des indicateurs (fiabilité, pertinence, observabilité, sensibilité, ...), en formuler d'autres éventuellement, et définir les valeurs cibles pour chacun des indicateurs à chacun des niveaux de la logique d'intervention (extrants, effets, impacts).
- Proposer un Plan Opérationnel de Suivi - Évaluation contenant :
 - o Une présentation de la logique d'intervention du PDIL2, des bénéficiaires, des bénéfices attendus et des hypothèses et des risques ;
 - o L'organisation institutionnelle du Système de Suivi Évaluation (SSE) avec une définition des responsabilités de chacune des parties prenantes et acteurs du SSE ;
 - o L'organisation du suivi du projet avec la liste des indicateurs aux différents niveaux du cadre logique détaillant le contenu de chacun des indicateurs, la méthodologie de collecte et de la périodicité de celle-ci, les procédures pour l'élaboration des plans de travail annuels, pour la rédaction des rapports d'activités et de suivi -évaluation des résultats ;
 - o L'organisation des activités liées à l'évaluation du projet ;
 - o Le système d'information du SSE.
- Mettre en œuvre le SSE
 - o Mettre en œuvre le Plan Opérationnel de Suivi Évaluation (PSE) et aider les autres parties prenantes à mettre en œuvre le PSE, réviser et actualiser régulièrement les questions sur la performance, les indicateurs, les méthodes, les schémas et les processus d'analyse ;
 - o Appuyer les responsables de composantes et les partenaires (agents décentralisés ou points focaux responsables du suivi - évaluation) dans la rédaction de leur rapport d'activité ;
 - o Examiner les rapports sur le suivi, les analyser et trouver les causes des blocages éventuels dans la mise en œuvre du projet ;
 - o Faire des visites de terrain régulières avec les responsables de composantes, collaborer avec eux y compris les partenaires en charge de la mise en œuvre des activités pour assurer un suivi qualitatif des activités du projet afin d'avoir suffisamment d'éléments permettant d'éclairer les résultats atteints et pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle du SSE, et en identifier les adaptations éventuelles
 - o Déterminer s'il faut des études spécifiques et en fixer le cadre ;
 - o Consolider les rapports d'activités sur la base des rapports fournis par chacun des responsables de composantes, rédiger le rapport annuel de suivi - évaluation sur la

base des données collectées :

- o Faire le suivi de la planification générale des activités, déceler les éventuels retards dans la mise en œuvre du projet pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des cibles annuelles et faire des propositions visant à corriger les écarts observés ;
- o Organiser et donner une formation de mise à jour en suivi - évaluation au personnel de projet et à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- o Organiser des ateliers au moins une fois par an au Comité de Pilotage et aux acteurs impliqués afin de rendre compte, d'évaluer les progrès réalisés/résultats et de formuler des recommandations ;
- o Animer la diffusion régulière des conclusions tirées des travaux de S&E auprès des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires et acteurs concernés ;
- o Participer aux missions de revues externes et faciliter l'accès des acteurs impliqués aux données du suivi-évaluation.

En outre, le Spécialiste en SE devra :

- Après une revue de la qualité des données existantes et l'évaluation de celles-ci, rédiger les termes de référence pour la réalisation des études à l'élaboration de la situation de référence **si nécessaire** et pour le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Aider à l'élaboration du Plan de Travail et de Budgétisation Annuelle (PTBA) et appuyer les responsables de composantes dans la définition des indicateurs de processus pour prendre en compte des progrès effectifs dans la mise en œuvre du PTBA.

Le consultant sera amené à intervenir pour toute autre activité rentrant dans le champ de compétence ci-dessus défini.

II. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La CNTIPPEE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services (à travers une lettre de motivation, CV et copies des diplômes). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme (Bac+4) en gestion de projet, management, suivi-évaluation ou domaine équivalent.

Il devra disposer d'une expérience d'au moins trois (3) ans en matière :

- D'approche du cadre logique et autres approches de planification stratégiques ;
- De méthodes et approches de suivi-évaluation.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, version révisée en juillet 2014, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection de Consultant Individuel (SCI)** telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : tippeegabon@cntippee.org / fmbongo@cntippee.org

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN « EXPERT EN SUIVI-EVALUATION » POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES 2 (PDIL 2)** »

Les manifestations d'intérêt écrites en français en cinq (05) exemplaires (un original et quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 20 juin 2019**.

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP. : 22 Libreville/ Gabon

Tel : (+241) 01 73 19 63

Mob. : (+241) 04 12 45 45

E-mail : tippeegabon@cntippee.org